

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Les douaniers de Marseille saisissent
1,6 tonne de bonbons
impropres à la consommation**

Montreuil, le 12 mars 2026

Les douaniers du Port de Fos/Port-Saint-Louis viennent de saisir un chargement de bonbons non conformes et dangereux dans un conteneur en provenance d'Inde. Interceptées en fin d'année 2025 suite à un contrôle documentaire puis physique, les marchandises ont fait l'objet d'analyses en laboratoire qui ont révélé la présence d'additifs alimentaires, dont le colorant E124 qui provoque des effets indésirables sur l'activité et l'attention des enfants.



Des dépassements très supérieurs aux seuils autorisés

Les analyses ont ainsi mis en évidence :

- une teneur en anhydride sulfureux supérieure à plus de **5 fois la limite maximale** de 100mg/kg autorisée dans les fruits confits.

L'anhydride sulfureux, lorsqu'il est présent en quantité excessive, peut provoquer des réactions allergiques sévères, notamment chez les personnes sensibles ou asthmatiques.

- une teneur en colorant E124 supérieure à plus de **3 fois la limite maximale** de 20mg/kg autorisée dans les confiseries.

Le colorant E124 (Ponceau 4R), quant à lui, est soumis à des exigences spécifiques d'étiquetage en raison de son association possible avec des effets indésirables sur l'activité et l'attention des enfants. Ces non-conformités exposent les consommateurs à des risques sanitaires et les privent d'une information loyale et transparente.

Par ailleurs, d'autres manquements ont été relevés concernant l'étiquetage, notamment l'absence ou l'insuffisance des mentions obligatoires et des phrases de prévention des risques exigées lors de la présence de certains colorants.

Cette affaire illustre la vigilance des services douaniers dans le contrôle des marchandises importées et leur engagement en matière de protection des consommateurs et de sécurité sanitaire.

Les bonbons déclarés impropres à la consommation ont été saisis et feront l'objet d'une ré-exportation.

La sécurité alimentaire, un sujet de vigilance constante de la douane française

Dans le secteur alimentaire, la France fait également face à des importations de denrées alimentaires d'origine végétale qui, pour certaines, ne sont pas conformes aux exigences sanitaires fixées par la réglementation européenne et présentent un risque pour la santé des consommateurs.

Les services douaniers et le Service commun des laboratoires mettent régulièrement en évidence la présence de pesticides, de mycotoxines ou bien de bactéries telles que les salmonelles, dans des produits végétaux importés, tels que riz, graines de sésame, arachides, figues séchées, etc.)

En janvier, les services douaniers de Marseille-Port et de Port-de-Bouc ont intercepté 64 tonnes de denrées alimentaires non conformes aux exigences sanitaires européennes. Ces contrôles, réalisés avec l'appui du SCL, ont permis d'empêcher la mise sur le marché de figues contaminées, de graines de sésame infestées par des insectes et de l'origan contenant une substance toxique.

En 2025, 90 000 tonnes de denrées alimentaires ont été soumises à des contrôles sanitaires par les services douaniers français auxquelles s'ajoutent 167 000 tonnes de produits issus de l'agriculture biologique. 883 tonnes de denrées ont été déclarées non conformes après analyses du SCL.

POUR ALLER PLUS LOIN

- photos : <https://flic.kr/s/aHBqjCMPmY>
- vidéo : <https://youtu.be/OdLZm5CRuJQ>
- La douane et la sécurité des produits alimentaires :
 - communiqué de presse : <https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2026-02/18/CP-figues-graines-contaminees.pdf>
 - album photos génériques : <https://www.flickr.com/photos/douanefrance/albums/72177720310999876/>
 - Rush vidéos de contrôles alimentaires : <https://we.tl/t-86zUJfQbNW>

Contacts presse :

Direction régionale des douanes de Marseille : [09 70 27 84 25](tel:0970278425) / [06 84 23 54 43](tel:0684235443)

Bureau de la communication : 01 57 53 47 18 / 42 11 / 47 14 / 43 18 – presse@douane.finances.gouv.fr